



Tamk-in pour l'ingénierie de la formation

Consultation N° 06/2023

Termes de référence pour la sélection d'un Auditeur Externe

PROJET

« FEMME ET ACCELERATION POUR LES START-UPS ET TPE »

**« SOUTIEN ET APPUI AUX FEMMES A TRAVERS
L'ENTREPRENEURIAT DURABLE »**

Acronyme du projet

« S.A.F.A /FAST AP 02 »



Présentation de Tamk-IN :

TAMK-IN est un bureau de conseil en communication communautaire et de formation continue spécialisé dans les domaines de développement, entrepreneuriat et création d'entreprises. Dotée d'une expérience avérée en accompagnement et renforcement des capacités, ingénierie de la formation, et dotée des experts et coaches de renommée et opérant dans divers domaines, notamment en entrepreneuriat, agriculture, agroalimentaire et soft skills...

TAMK-IN est dédié au développement de l'intelligence collective et l'entrepreneuriat. Le cabinet accompagne et forme au quotidien les entreprises, organisations et individus dans la conduite de leurs changements en conciliant bien-être personnel et efficacité professionnelle.

Missions : Familiariser et professionnaliser les plus grand nombre des personnes à la facilitation en essayant une facilitation pragmatique, sur mesure, cohérente, et en favorisant l'autonomie de nos clients.

Vision : créer une génération des entrepreneurs et des citoyens qu'au lieu de demander, ils contribuent...au lieu de subir ils choisissent et affirment conscients, concentrés et responsables de leur appartenance, armés d'un projet commun et d'une vision claire pour leurs demain.

Valeurs : Créativité, cohésion et partage.

Contexte de mission :

Le projet FAST (Femmes et Accélération pour les Start-ups et TPE) est financé par l'Agence Française de Développement, porté par la Caisse des Dépôts et Consignations de Tunisie (CDC T) avec le soutien technique d'Expertise France. Il s'inscrit dans le cadre de l'initiative JET (Jeunesse, Entrepreneuriat et numérique en Tunisie), de soutien à la jeunesse, l'entrepreneuriat et la création d'emploi en Tunisie. Il vise à promouvoir et accompagner des initiatives entrepreneuriales afin de participer à la lutte contre le chômage des jeunes et dynamiser l'entrepreneuriat, et en particulier l'entrepreneuriat féminin. Les objectifs spécifiques du projet :

- Encourager les acteurs existants à proposer davantage d'initiatives et essayer d'inciter des incubateurs à se développer sur d'autres programmes d'accélération.
- Encourager les femmes à aller de l'avant et à renforcer leur confiance en elles, en soutenant le réseautage, en encourageant le développement des soft-skills et en proposant un accès au financement.
- Inciter les grands groupes à s'engager davantage dans le soutien à l'écosystème entrepreneurial et à agir en faveur de l'innovation en proposant des programmes de collaboration avec les startups, TPE et PME.



Le projet S.A.F.A (Soutien et Appui Aux Femmes à travers l'Entrepreneuriat durable) s'inscrit dans le cadre de projet FAST et a pour objectif global la

Promotion de l'égalité de genre et des droits de la femme à travers l'entrepreneuriat et soutenir la résilience des très petites entreprises dirigées par des femmes afin de parvenir à une reprise économique plus inclusive et durable dans les 04 régions territoriales (**Laayoun** et **Majel Bel Abbes**) à **Kasserine** et (**Laaroussa** et **Bouarada**) à **Seliana**.

Objectifs spécifiques :

- Améliorer les compétences des femmes pour créer, consolider et développer leurs entreprises dans les régions d'intervention et identifier les filières porteuses.
- Augmenter les ventes et les revenus des femmes rurales entrepreneurs dans les régions rurales des deux gouvernorats.

Résultats attendus :

- Les filières porteuses sont identifiées dans les régions.
- Les compétences des femmes pour créer, consolider et développer leurs entreprises sont développées.
- Les femmes entrepreneures auront un meilleur accès aux services financiers pour démarrer et développer leurs entreprises.
- Le plaidoyer sur l'entrepreneuriat féminin sera amélioré dans les deux gouvernorats.
- Les mécanismes de coordination, de partage d'information et des capacités d'intervention des différents fournisseurs de services financiers et non financiers présents dans le milieu seront renforcés.

Cadre réglementaire :

La gestion financière et comptable des associations en Tunisie est régie par une panoplie de textes et de réglementations dont les plus importants sont :
Décret – Loi 88-2011 en date du 24 septembre 2011 relatif aux associations en Tunisie (JORT n° 74 du 30 septembre 2011) qui stipule selon son article 43 que toute association dont les revenus annuels dépassent 100.000 DT, doit désigner un un cabinet comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Cabinets Comptables en Tunisie.

Le Norme Comptable relative aux associations, aux partis politiques et aux autres organismes sans but lucratif NCT 45 ;

La loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant Système Comptable des Entreprises ;

Les normes d'audit ISA (International Standards on Auditing) ;

Le code de déontologie ainsi que tous les textes de référence publiés par l'Ordre des Comptables en Tunisie (OECT) membre de l'International Fédération of Accountants (IFAC)



C'est dans ce cadre que Tamk-IN recrute un Commissaire aux Comptes pour auditer les états financiers du Projet S.A.F.A/ F.A.S.T pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Objectif de l'appel :

Le présent marché a pour objet d'arrêter les modalités et les conditions d'exécution du marché de prestations d'audit légal du compte individuel du Projet S.A.F.A/ F.A.S.T exécuté par la boîte d'ingénierie de la formation Tamk-IN , réalisé par un commissaire aux comptes en vue de leur certification pour la période de contrôle des comptes des exercices comptables 2022-2023 inclus.

Le Commissaire Aux Comptes (CAC) vérifie et certifie que les comptes publiés par les sociétés sont conformes aux normes légales en Tunisie et qu'ils reflètent une image sincère et fidèle de la situation financière de l'ONG.

La mission consiste à l'audit légal des états financiers de Tamk-IN en Tunisie pour les exercices 2022/2023/2024 conformément aux dispositions de l'art 43 du décret-loi 88/2011 portant organisation des associations en Tunisie.

Les travaux du commissaire aux comptes auront pour résultat de remettre à Tamk-IN un rapport d'audit sur les états financiers des exercices 2022/2023/2024.

Livrables :

Le commissaire aux comptes devra fournir un rapport d'audit sur les états financiers de Tamk-IN préparé par le comptable désigné par Tamk-IN.

Le commissaire aux comptes aura la responsabilité de formuler une opinion sur la régularité et la sincérité des états financiers annuels /consolidés et sur l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière de l'organisme.

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toutes autres informations relatives au bureau Tamk-IN en Tunisie qu'il aura jugé nécessaire.

Rémunération du commissaire aux comptes :

Les honoraires du comptable retenus sont à la charge du projet. Ils sont fixés par référence au barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises de Tunisie.

Les modalités de paiement des honoraires découlant de l'application du barème fixé sont convenues d'un commun accord entre l'auditeur des comptes et Tamk-IN.



Critères d'éligibilité :

Le profil recherché est le suivant :

- Être membre de l'Ordre des comptables de Tunisie ;
- Avoir une connaissance spécifique de la législation des ONG internationales ;
- Avoir un Savoir-Faire dans la vérification de subsides de bailleurs internationaux – un Savoir-Faire vérifiable pour la vérification des subsides de l'Union européenne, AFD , DCI Monaco , et US state département est un réel atout ;
- Avoir un intérêt marqué pour l'Interculturel et les projets de coopération aux Développement.

Déroulement et Étendue de l'audit

L'examen comprendra comme tâches principales de :

-S'assurer que toutes les dépenses ont été encourues conformément aux dispositions légales en Tunisie.

-L'auditeur réalise l'ensemble des vérifications mentionnées dans la liste de vérification de l'exercice en cours et les états financiers de cet exercice. Si certains points n'ont pas pu être vérifiés, il conviendra de le préciser et d'en donner la raison dans la lettre de management.

Rapports à fournir

La réalisation de l'audit financier devra avoir lieu au siège de Tamk-IN en Tunisie

Le rapport d'audit devra être fourni au plus tard le 30/2/N relatif à l'exercice N-1. Il doit impérativement justifier la vérification des dépenses, apporter des commentaires sur chacun des contrôles justifiés sous forme de recommandations du CAC à Tamk-IN. .



**LES OFFRES DOIVENT ÊTRE TRANSMISES PAR PLI AU SIÈGE DU
CABINET TAMK-IN POUR L'INGÉNIERIE DE FORMATION CONTRE
DÉCHARGE PORTANT L'ADRESSE ET LES MENTIONS**

SUIVANTES:

09 rue Abdelhamid Ibn Badis –cité jardin –Belvédère 1002 Tunis

CONSULTATION N 06/2023 offre pour la sélection d'un auditeur.
"Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture de plis"

Au plus tard le jeudi 27 juillet 2023 à 13 Heures